





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-301**

Séance publique du

**29 juin 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150629- lmc167513-DE-1-1
Date de signature : 02/07/2015
Date de réception : jeudi 2 juillet 2015
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : TARIFS POUR L'ANNÉE 2015 RELATIF A LA LOCATION DE FOURREAUX ET  
INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION, PROPRIETE DE LA VILLE D'AIX EN  
PROVENCE, AUX OPERATEURS**

Le 29 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Madame Reine MERGER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gerard DELOCHE à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Madame Dominique AUGÉY, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Danièle BRUNET donne lecture du rapport ci-joint.





Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2015

**Nomenclature : 8.3**  
Voirie

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Danièle BRUNET  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : TARIFS POUR L'ANNÉE 2015 RELATIF A LA LOCATION DE FOURREAUX ET INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION, PROPRIETE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE, AUX OPERATEURS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville est propriétaire pour ses propres besoins (téléphonie, informatique...) d'un réseau de transmissions de données sur le domaine public. Ce réseau est, de fait, composé d'un ensemble de conduites enterrées dont certaines, non occupées ou partiellement occupées, peuvent être mises, sous forme de location, à la disposition d'opérateurs de réseaux en fonction de leurs besoins et de leurs zones de déploiement.

Pour évaluer la valeur locative de ces installations, il y aurait lieu d'appréhender la part correspondant à une partie de l'amortissement de l'équipement, et d'y inclure également une part correspondant aux frais de gestion et aux frais d'entretien du réseau.

Cette estimation demeurant extrêmement délicate à réaliser, compte tenu de l'intégration des coûts induits lors d'innombrables travaux de réseaux réalisés dans le temps, et de la proportionnalité de la mise à disposition, il est proposé au conseil municipal de s'inspirer des préconisations de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

En 2015, des négociations ont été amorcées avec la société ORANGE afin de pouvoir intégrer, à cette tarification, l'ensemble des réseaux impactés par cet opérateur.

Aussi je vous propose, mes chers collègues, de retenir pour l'année 2015 la tarification suivante pour la location des fourreaux et infrastructures propriétés de la Ville :

→ Par an : **0,95 € HT** par ml de fourreau ou de sous-fourreau quel que soit le diamètre.

La mise à disposition et la location de fourreaux ou de sous-fourreau et ouvrages de communications électroniques au locataire se feront dans le cadre de conventions passées entre les locataires et la Ville.

Les locataires disposent d'un droit d'utilisation non exclusif des infrastructures mises à disposition par la Ville.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir:

- **ADOPTER** le principe de la location de nos infrastructures aux opérateurs
- **ADOPTER** la tarification proposée ci-dessus
- **DECIDER** que cette tarification sera applicable aux états quantitatifs fournis par les opérateurs ou sur la base des vérifications effectuées par la Ville.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son adjoint délégué en la matière à établir les titres de recettes correspondants.
- **AUTORISER** le Maire ou son adjoint délégué en la matière à signer tout document correspondant.
- **DIRE QUE** Monsieur le Trésorier Municipal d'Aix Municipale fera recette des sommes correspondantes.

DL.2015-301 - TARIFS POUR L'ANNÉE 2015 RELATIF A LA LOCATION DE FOURREAUX ET INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATION, PROPRIETE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE, AUX OPERATEURS-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)